



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

APPEL DE CANDIDATURES - 2020

Candidats aux postes d'administrateurs représentant les provinces et les territoires de l'ASFC

Le développement et la croissance de l'ASFC vous intéressent? Vous êtes en mesure d'assumer un rôle de leadership dans la définition de l'orientation de votre Association?

Si c'est le cas, faites-le-nous savoir!

L'Association des services funéraires du Canada (ASFC) demande des candidatures pour combler les postes d'administrateurs représentant les provinces et les territoires pour siéger au Conseil d'administration pour les provinces suivantes :

- Colombie-Britannique
- Terre-Neuve et le Labrador
- Nouveau-Brunswick
- Île du Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Territoires du Nord-Ouest/Yukon/Nunavut

Si vous souhaitez soumettre votre candidature au bulletin de vote pour les postes d'administrateurs représentant les provinces et les territoires à l'élection 2020 du Conseil d'administration, nous espérons recevoir votre candidature afin de disposer d'un bassin de personnes diversifiées, talentueuses et dévouées provenant de l'ensemble du secteur des services aux personnes endeuillées dans lequel puiser pour former notre conseil d'administration national. Nous recherchons tout particulièrement des personnes qualifiées possédant des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants :

- Gouvernance du conseil
- Relations gouvernementales
- Marketing et communications
- Perfectionnement professionnel
- Sensibilisation du public

Pour siéger au conseil d'administration de l'ASFC, vous devrez consentir à soumettre une vérification policière du casier judiciaire, qui devra accompagner votre formulaire de candidature. Le mandat des membres du conseil d'administration de l'ASFC est de trois (3) ans et débutera à l'ajournement de l'assemblée générale annuelle 2020 virtuelle, qui aura lieu le 29 octobre prochain.

À noter : Si plus d'un candidat se présente, des élections auront lieu dans la province/territoire par bulletin de vote électronique distribué aux membres de l'ASFC de la province en question avec une date limite de **25 septembre 2020**.

Vous trouverez plus d'information concernant le rôle d'un administrateur du Conseil ci-dessous ainsi qu'un exemplaire du formulaire de candidature et de consentement.

SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASFC

Le poste d'administrateur de l'ASFC constitue un défi intéressant et stimulant ainsi qu'un excellent moyen de faire progresser les principes de l'ASFC et de la profession des services funéraires, et de bâtir votre réseau professionnel et d'établir des liens avec des gens aux vues similaires. Les administrateurs peuvent s'attendre à consacrer au moins douze (12) heures de travail bénévole par mois ainsi que quelques heures de plus pour le travail en comité. Plusieurs des réunions du conseil et des autres comités ont lieu par téléconférence, et il y a au moins trois réunions en personne au cours de l'année, qui peuvent exiger des déplacements. Les administrateurs sont tenus d'assister régulièrement et de participer aux réunions du conseil et des comités auxquels ils participent. Un administrateur peut être appelé à assumer un certain nombre de fonctions et à assister à des événements dans sa région pour représenter l'ASFC.

RÔLE GÉNÉRAL D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'instance dirigeante de l'Association, chargé de superviser, de contrôler et de diriger les affaires et les activités de l'Association. Le conseil délibère et agit uniquement par consensus lors de réunions ayant fait l'objet d'une convocation et d'un avis en bonne et due forme, si le quorum est atteint. Le conseil d'administration de l'ASFC se compose d'au plus seize (16) administrateurs.

RESPONSABILITÉS

Les administrateurs supplémentaires sont responsables de représenter les membres de l'ASFC à titre d'association. Les responsabilités des administrateurs supplémentaires doivent permettre une certaine souplesse et répondre à des besoins particuliers déterminés par le conseil d'administration. Ce rôle exige que le directeur s'acquitte des tâches ci-dessous.

1. **Préparation et participation aux réunions** – On s'attend à ce qu'un administrateur participe et qu'il soit préparé pour toutes les réunions du conseil d'administration, y compris les conférences téléphoniques et aux réunions en personne.
2. **Préparation et participation aux comités** – On s'attend également à ce qu'un administrateur participe activement à un ou plusieurs comités de l'ASFC, ou les préside, tels qu'ils peuvent être modifiés le cas échéant.
3. **Être informé** – Un administrateur doit être informé des affaires de l'ASFC afin de bien s'acquitter de son obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt de l'Association et de ses membres. On s'attend à ce que l'administrateur prépare chaque téléconférence ou chaque réunion du conseil en examinant toute la documentation fournie avec l'ordre du jour de la réunion. On s'attend aussi à ce qu'un administrateur soit à l'écoute des besoins des membres et les partage, et aussi qu'il fasse preuve d'empathie à leur égard.
4. **Conflit d'intérêts** – Un administrateur ne doit pas participer à une décision de l'Association lorsqu'il a un intérêt important ou financier dans la transaction en question sans d'abord en informer le conseil et sans suivre les procédures appropriées.

QUALIFICATIONS RECHERCHÉES

- Avoir fait preuve de leadership dans le poste précédent;
- Avoir la capacité de formuler et de mettre en œuvre des plans stratégiques;
- Avoir la capacité de présenter verbalement des exposés;
- Avoir déjà été administrateur au sein d'un conseil d'administration ou d'un comité pour un organisme à but non lucratif;
- Établir de solides relations avec les parties prenantes.



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

DATE LIMITE : le 21 septembre 2020, à 16 h HNE

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX POSTES
d'administrateurs représentant les provinces et
es territoires de l'ASFC**

Candidat :

Titre : _____
Entreprise : _____
Adresse : _____
Téléphone: _____
Courriel : _____

Soutenu par :

Titre : _____
Entreprise : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Soutenu par :

Titre : _____
Entreprise : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Une fois le formulaire complété, veuillez y joindre :

1. Une lettre décrivant les raisons pour lesquelles vous désirez siéger au conseil d'administration de l'ASFC à titre d'administrateur, ainsi que l'expérience que vous apportez à ce poste.
2. Votre curriculum vitae.
3. Une vérification policière du casier judiciaire (voir ci-dessous).

et l'envoyer aux bureaux de l'ASFC au info@fsac.ca, **le 21 septembre 2020, à 16 h HNE**

Les noms des candidats retenus seront inscrits sur la liste des nominations présentées aux membres en vue de leur élection à **l'assemblée générale annuelle virtuelle 2020, qui aura lieu le 29 octobre prochain.**

QUALIFICATIONS

Les candidats intéressés à siéger au Conseil d'administration de l'ASFC doivent être membres en bonne et due forme conformément à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et les règlements administratifs de l'ASFC :

- a. Avoir au moins dix-huit ans;
- b. Être un particulier;
- c. Ne pas avoir été déclaré mentalement incapable par un tribunal au Canada ou ailleurs;
- d. Ne pas avoir le statut de failli;
- e. Membre actif (votant) ou le représentant officiel d'un membre actif (votant) d'une société ou d'une corporation;
- f. Ne pas siéger actuellement à un conseil d'administration provincial à titre d'administrateur;
- g. Consentir à une vérification policière du casier judiciaire.

J'atteste avoir lu les qualifications énumérées ci-haut et je confirme y répondre.

Signature du candidat

Date



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

VÉRIFICATION POLICIÈRE DU CASIER JUDICIAIRE

Objet : Vérification du casier judiciaire de (nom du bénévole) :

Veuillez écrire en majuscules le nom légal complet ci-dessus

Madame, Monsieur,

Cette personne sera membre bénévole du conseil d'administration de l'Association des services funéraires du Canada, une association sans but lucratif représentant le secteur des services aux personnes endeuillées au Canada. Afin de satisfaire aux exigences permettant de siéger au conseil d'administration, les administrateurs et le personnel sont tenus de fournir une vérification policière du casier judiciaire.

Je vous remercie de votre collaboration.

Brett Watson,
Président

Association des services funéraires du Canada